

CONGO BELGE

TELEGRAMME

Explication des abréviations admises pour les indications de service.

Service de Télécommunications

Just. 7
le 21/3/1953

Mod. 2/T

Arrivé à



Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse :

à la = territoire Rutaga
territoire sous-famille
territoire Ruchungu

- D urgent
- RP réponse payée
- CR accusé de réception
- LC télégramme différé
- NLT lettre - télégramme
- TC collationnement

à *17* h. *07* m.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

Usumbura

le *20*

à *15* h. *35* m.

N° *0356 50/49* mois

no 11/38: copie prière recherche alerte biver un
missionnaire mais dernier conseil parti
de la tron machanap Rutaga ou Ruchungu
stop inter contacte passer immédiate
avant cette via mission alerte alerte biver
dette succession grand stop urgent
un comptes et éloter 20 autres pro
chirac = constant

Ruhengeri



10025

TELEGRAMME .-

ADRESSE: CONTENTIEUX USUMBURA
RPT PROROI USUMBURA

TEXTE: n° 634 I8/JUST.7. R.S.T.

N° II/268/2 BIVER QUITTA RUHENGURI MARS 1952 APRES INFRACTIONS
RELEVES SA CHARGE STOP TROMPE SYSTEMATIQUEMENT SES INTERLOCUTEURS.-

TERRITOIRE

Indications non à télégraphier: Exp: A.T. Ruhengeri.-

f

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 17 h. 35 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations
admis pour les indications
de service.

- D urgent
- RP réponse payée
- CR accusé de réception
- LC télégramme différé
- NLT lettre - télégramme
- TC collationnement

Voie d'acheminement : *off*

Indications de service taxées :

Adresse : *Commissaire Résident*

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à *Moumouza*, le 18 à 11 h. 45 m.

N° *0317 28/54* mots

*no 11/267/2 apprendis en Bert Livers
serait actuellement Rufungeri stop ces
cehoent reconnaissant uniter interese
propre entre ses mains deux mille francs
dette succession picard =
Pentemours*